

Les écoles de médecine des départements annexés de l'an XI (1803) à 1814

Le cas de l'école de Mayence *

par le Doyen Georges DILLEMANN **

La loi du 11 floréal an X avait décidé la création de trois nouvelles écoles de médecine, l'arrêté du 20 prairial an XI avait envisagé l'installation d'une de ces écoles à Mayence et un Statut de 1808 sa transformation en faculté. Si deux écoles ont été créées à Turin et à Gênes, à Mayence une école provisoire a seulement été créée qui a fonctionné au moins jusqu'en 1810 sans qu'on puisse savoir pourquoi elle n'a jamais obtenu son statut définitif.

Des textes et des faits contradictoires

La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) [1] sur l'organisation de l'Instruction publique instituait pour l'enseignement supérieur des « écoles spéciales » et, parmi elles, des écoles spéciales de médecine, dont trois avaient déjà été créées comme écoles de santé par le décret du 14 frimaire an III [2] à Paris, à Montpellier et à Strasbourg.

La loi sur l'Instruction publique du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802) [3] décidait ensuite, dans son article 25, « qu'il pourra être créé trois nouvelles

* Communication présentée à la séance du 11 février 1984 de la Société française d'histoire de la médecine.

** 42, rue Henri-Barbusse, 75005 Paris.

écoles de médecine qui auront au plus chacune huit professeurs... ». Cette décision a été ainsi justifiée par Fourcroy dans l'exposé des motifs de la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) [4] qui organisait l'enseignement de la médecine : « Les trois écoles de médecine, établies depuis l'an III, ont répondu aux vœux des législateurs... Ces écoles doivent donc être maintenues. Trois écoles nouvelles que la grande étendue, l'immense population et le territoire ajoutés à l'Empire français (qui a compté jusqu'à 129 départements en 1811) rendent nécessaires..., doivent être créées. »

Il était logique que ces créations aient lieu dans certains de ces départements annexés et c'est bien ce qu'a décidé l'arrêté du 20 prairial an XI (9 juin 1803) [5] par son article premier : « En exécution de l'article 25 de la loi du 11 floréal an X, il sera établi dans le courant de l'an XII deux nouvelles écoles de médecine à Turin et à Mayence. »

Ces créations étaient confirmées par le Statut du 18 octobre 1808 [6], instituant la division de l'Université en Académies, qui annonçait la transformation en facultés de médecine non seulement des écoles de Paris, Montpellier et Strasbourg, mais aussi de celles de Mayence et de Turin (articles 20 et 26).

Et cependant, trois ans auparavant, un décret impérial du 15 messidor an XIII (4 juin 1805) [7] — qui paraît ignoré du Statut de 1808 — avait maintenu l'Université de Gênes, précisant qu'elle sera composée de six écoles spéciales, dont une de médecine et une de pharmacie. La troisième école de médecine, prévue par la loi du 11 floréal an X, était donc créée et curieusement encore en Italie et pas très loin de Turin ! L'installation d'une école de médecine à Gênes est confirmée par le décret du 4 juin 1809 [8] « contenant diverses dispositions pour accorder le régime des anciennes écoles avec celui de l'Université ». Le titre III du décret ne fait état que des seules universités de Turin et de Gênes, sans aucune allusion à celle de Mayence, ses articles 20 et 21 concernant l'Académie de Gênes, sa faculté de médecine et son école de pharmacie.

L'affirmation de Louis Liard [9] « qu'il avait été décidé qu'il y aurait une école de médecine à Mayence, mais qu'on ne l'organisa pas » paraissait donc fondée. D'ailleurs, la loi du 21 germinal an XI [10] avait prévu la création de trois nouvelles écoles de pharmacie « dans les villes où seront placées les trois autres écoles de médecine ». Celles de Turin et de Gênes ont bien existé et nous leur avons consacré des études [11], Mme Michel, Conservateur en chef de la Bibliothèque interuniversitaire de pharmacie, et moi, mais celle de Mayence n'a jamais été créée, preuve qu'il n'y aurait jamais eu une école de médecine dans cette ville.

Mais, en revanche, le Dr Helmut Mathy, dans un ouvrage [12] paru en 1968, souligne que l'école de médecine de Mayence a continué la tradition de l'ancienne Université des princes électeurs et spécialement de sa faculté de médecine, ses chaires étant occupées par d'anciens professeurs allemands de cette université, dont il cite les noms. Et l'un d'entre eux, Jean-Pierre Weidmann, est encore désigné comme « professeur à l'école de médecine »

dans un procès-verbal du Conseil de l'Académie de Mayence du 29 octobre 1812 [13] !

L'école spéciale provisoire de Mayence

En réalité, l'arrêté du 20 prairial an XI n'a été que partiellement exécuté à Mayence où on a bien établi une école de médecine avec sept professeurs et des élèves, mais instituée comme « école spéciale provisoire de médecine » qui n'obtint jamais le statut définitif d'école spéciale et ne devint ainsi jamais faculté de médecine, malgré les promesses de Napoléon au cours d'un séjour à Mayence (sans doute celui du 4^e jour complémentaire an XII - 11 vendémiaire an XIII = 21 septembre au 3 octobre 1804).

Les inquiétudes des professeurs et les réponses des autorités

Très tôt et régulièrement, les professeurs se sont inquiétés de l'avenir de leur école et les autorités se sont efforcées de les rassurer. Ainsi, dès le 16 messidor an XII (5 juillet 1804) [14], six professeurs de l'école provisoire (Weidmann, Metternich, Molitor, Wenzel, Köhler et Wedekind) s'inquiètent du retard à la création prévue par l'arrêté du 20 prairial an XI. Le 18 ventôse an XIII (9 mars 1804) [14], on les rassure en leur affirmant que « le gouvernement veut s'occuper définitivement de l'organisation de l'école de médecine ».

Le 22 juillet 1806, le préfet du Mont-Tonnerre [14] transmet au ministre de l'Intérieur le mémoire que les professeurs lui ont adressé « pour être mis sous les yeux de Votre Excellence, dans lequel ils sollicitent instamment l'exécution de l'arrêté du 20 prairial an XI qui ordonne l'établissement d'une école spéciale à Mayence. Il n'appartient qu'à vous de dissiper les alarmes de ces professeurs, membres de l'ancienne Université, tous distingués par leurs talents ».

Nouveau mémoire [14] transmis le 24 janvier 1807 par le préfet Jeanbon au ministre de l'Intérieur, puis pétition [14] transmise par le préfet au grand-maître le 24 octobre 1808.

A la demande d'une nomination à une chaire, le grand-maître répondait le 30 août 1810 : « J'ignore quand il sera possible d'organiser la faculté de médecine de Mayence... » et, le 31 juillet 1811 encore : « ...lorsque les circonstances me permettront d'ériger en faculté l'école provisoire... jusqu'à cette époque, je ne puis rien changer à l'organisation actuelle de cette école ».

Il est étonnant qu'une autorité supérieure, comme le grand-maître de l'Université, ait pu laisser supposer pendant huit ans, de 1804 à 1811, qu'il serait possible de transformer en faculté de médecine l'école provisoire de Mayence. Il devait bien être au courant des véritables difficultés qui retardaient ou empêchaient cette transformation et savoir si elles avaient des chances d'être enfin aplanies !

Les dossiers des Archives nationales font bien connaître diverses difficultés, mais sans qu'on puisse déceler clairement celles qui finalement ont fait échouer la création de la faculté.

Le problème du bâtiment

On peut se demander d'abord s'il ne s'agit pas des difficultés rencontrées pour découvrir un bâtiment susceptible de servir de siège à l'école.

Le rapport de 1804, rappelant l'intention du gouvernement d'organiser à Mayence une école de médecine et, par conséquent, la nécessité de lui trouver un domicile, concluait « qu'aucun bâtiment n'est plus propre à cet usage que ceux de l'ancienne Université ». Mais ces bâtiments ont été jugés ultérieurement trop exigus et finalement requis par l'armée !

Le document précité du 18 ventôse an XIII (1805), rappelant à nouveau la volonté du gouvernement de s'occuper d'une école de médecine à Mayence, répétait qu'il faut désigner l'édifice qui lui sera affecté.

Le 24 janvier 1807, le préfet Jeanbon Saint-André transmet au ministre de l'Intérieur le mémoire des professeurs de l'école provisoire, déjà cité, « pour que j'intervienne de nouveau dans l'aplanissement des difficultés qui, jusqu'à présent, ont empêché l'organisation définitive de cet établissement en école spéciale. Ces difficultés ont déjà cessé en partie : le défaut d'un local ne nous embarrasse plus : nous en avons trouvé un susceptible d'être convenablement approprié à sa destination dans l'ancien couvent des Dames françaises ».

« Mais, ajoute-t-il, il nous reste encore à nous procurer des fonds pour les frais assez considérables de premier établissement et cet objet reste toujours en souffrance parce qu'il est subordonné au recouvrement des revenus anciens... »

Aucun document postérieur ne faisant mention de l'utilisation du couvent des Dames françaises comme siège de l'école de médecine, on peut se demander si cette affectation a bien eu lieu et si c'est dans ces bâtiments que les professeurs de l'école provisoire ont pu faire leurs cours de 1803 à 1811 ?

Quant au problème financier que le préfet considérait comme un sérieux obstacle à la création de l'école spéciale, aucun document ne permet de savoir s'il a été réglé et comment. On peut toutefois supposer que ce problème a pu être réglé tant bien que mal pour permettre l'existence de l'école provisoire qui n'a pas été sans entraîner des frais assez importants.

Le problème des professeurs

On peut étudier ce problème dans les dossiers des professeurs et par la collection de programmes imprimés de quelques pages et de petit format « sur les divers cours qui se donnent dans le courant de l'an... à l'école spéciale provisoire de médecine ». Les Archives nationales [14] possèdent sept de ces programmes du 30 vendémiaire an XII (23 octobre 1803) au 31 août 1811, celui de l'année universitaire 1809-1810 manquant.

Des six professeurs en exercice le 30 vendémiaire an XII, tous choisis parmi les anciens professeurs de l'Université de Mayence, trois seulement seront encore en activité pour l'année 1810-1811.

Ces six professeurs pour le courant de l'an XII étaient :

- Jacques Fidèle Ackermann (Anatomie et Physiologie), ayant démissionné le 2 germinal an XII pour l'Université d'Heidelberg, a été remplacé par Joseph Wenzel ;
- Georges Louis Kœler (Botanique et Histoire naturelle), nommé en remplacement de Fibig qui venait de décéder ;
- Antoine F. Metternich (Pathologie et Thérapeutique générales) ;
- Nicolas Charles Molitor (Chimie et Pharmacie) ;
- Georges Wedekind (Thérapeutique et Clinique) ;
- Jean-Pierre Weidmann (Accouchement et Chirurgie).

Pour l'an XIII, l'an XIV et l'année 1806-1807, les cours sont annoncés avec les six mêmes professeurs, Wenzel remplaçant Ackermann, avec en plus, à partir du 8 brumaire an XIII, François Ulrich Mégélé pour l'art vétérinaire et, à partir du 8 brumaire an XIV, Pierre Joseph Leydig, prosecteur, annoncé le 1^{er} novembre 1806 pour un cours privé de chirurgie.

Mais Kœler décède en 1806, Wenzel en 1807 et Wedekind donne sa démission en 1807 pour l'Université de Darmstadt, aucun des trois n'étant remplacé. Pour l'année universitaire du 1^{er} novembre 1808 au 31 août 1809, seuls subsistent comme anciens professeurs : Mégélé, Metternich, Molitor et Weidmann. Leydig est chargé d'un cours d'anatomie et de physiologie, et Antoine Kraus, prosecteur, d'un cours « anatomique ».

Le dernier programme, celui du 1^{er} novembre 1810 au 31 août 1811, a été envoyé au grand-maître de l'Université qui en remercie ainsi les professeurs, le 21 septembre 1810 : « J'ai reçu le programme des cours que doit donner pendant cette année classique l'école provisoire de médecine de Mayence.

« Soyez assurés de tout l'intérêt que je porte à cet établissement. Je connais son utilité et je ferai ce qui dépendra de moi pour que le sort des professeurs soit amélioré et définitivement fixé. »

Les cours sont professés comme en 1808-1809 par les quatre derniers titulaires de l'école ainsi que par Leydig, nommé professeur « suppléant », et Kraus avec son cours « anatomique ». Un cours de police médicale et de médecine légale est confié en outre à Jean-Claude Bénard, docteur en médecine de la Faculté de Paris.

On pourrait se demander si la pénurie d'enseignants due aux démissions d'Ackermann et de Wedekind et aux décès de Kœler et de Wenzel, ne serait pas la véritable raison ayant amené les autorités universitaires à renoncer à donner à l'école provisoire de Mayence le statut d'école spéciale ou de faculté. Mais cela ne paraît pas être le cas, car plusieurs candidatures ont été repoussées pour des raisons de principe et non pour insuffisance de qualification des candidats.

Ainsi, au Dr Renard qui sollicitait un emploi à l'école, le grand-maître répond le 10 octobre 1810 : « Je ne puis remplir actuellement le vœu d'être rattaché à l'école de médecine. Le nombre des cours ne sera point augmenté,

du moins quant à présent, mais je me ferai représenter votre demande et vos titres lorsqu'il s'agira d'organiser définitivement cette école de médecine.» Même refus opposé le 18 mars 1811 à la candidature de Joseph Westhosen, docteur en médecine et en chirurgie, présentée le 23 août 1810, après l'avoir déjà été en vendémiaire an XII — à la candidature de Jean-Charles Gasc qui, d'après le recteur, serait « une excellente acquisition » pour l'école — et au renouvellement, en août 1810, de la candidature du chirurgien-major Fauverge déjà déposée en l'an XII.

Le problème des élèves et du fonctionnement de l'école

Il n'existe aux Archives aucun état indiquant le nombre des élèves inscrits à l'école. Divers documents permettent de penser qu'il n'était pas négligeable : ainsi, en transmettant en germinal an XII la lettre de démission d'Ackermann au ministre de l'Intérieur, le préfet ajoutait que cette chaire « ne pourrait rester longtemps vacante sans porter un grand préjudice aux élèves qui suivent cette carrière ». On peut penser aussi que l'école n'aurait pas fait imprimer des programmes de cours pendant huit années, même sous une forme simplifiée, si les cours annoncés n'avaient pas été suivis par un nombre appréciable d'étudiants ! Cependant, une lettre adressée le 22 juillet 1806 par le préfet au ministre de l'Intérieur nous apprend une grave décision pour l'école : « J'ai, conformément aux ordres de Votre Excellence contenus dans sa lettre du 23 juin dernier, fait connaître à MM. les professeurs de l'école provisoire de médecine de Mayence qu'ils ne peuvent être autorisés, quant à présent, à conférer le grade de docteur à leurs élèves. Cette réponse négative paraît leur avoir inspiré des craintes sur leur existence future, ainsi qu'il appert par le mémoire qu'ils m'ont adressé... » (mémoire cité ci-dessus).

Une lettre adressée au préfet, le 6 novembre 1807, par les professeurs de l'école faisait état d'une menace encore plus grave pour l'avenir de l'école : « Nos cours doivent nécessairement à la fin être abandonnés par les meilleurs de nos élèves, en ce que le temps qu'ils emploient à fréquenter nos cours ne leur compte pas quand ils se présentent aux examens ordonnés pour être reçus docteurs en médecine. Ils souhaitent que les écoles spéciales établies puissent faire valoir les certificats donnés par nous à cet égard. »

On peut espérer que leurs souhaits ont été exaucés, sinon on ne comprendrait pas que des étudiants aient continué pendant plusieurs années à poursuivre leur scolarité dans une école dont les cours ne pouvaient être pris en compte par les écoles spéciales ou les facultés de médecine, ni que les autorités ne se soient décidées à fermer une école dont l'utilité n'était plus évidente !

D'après les programmes imprimés des cours, l'école provisoire de Mayence a donc existé au moins pendant huit ans — peut-être même neuf ou dix ans s'il est exact que Weidmann en était encore professeur le 29 octobre 1812, ainsi que l'indique un document cité ci-dessus. Cette activité a été poursuivie même avec un corps professoral réduit et à qui on avait retiré la prérogative de la collation du grade de docteur en médecine. Pendant ces huit années, les autorités ont cependant entretenu l'illusion que cette école

recevrait enfin le statut d'école spéciale prévu par l'arrêté du 20 prairial an XI.

Les documents conservés aux Archives nationales ne permettent pas de déterminer la véritable raison pour laquelle cette transformation n'a jamais eu lieu, ni de savoir quand ni comment a disparu cette malheureuse école ! Les autorités se sont-elles décidées enfin à sa fermeture vers 1812 ou les professeurs ont-ils pris eux-mêmes cette décision, renonçant à croire à des promesses toujours renouvelées et jamais tenues ? Ou alors cette disparition a-t-elle été provoquée simplement par la chute de l'Empire, comme pour les autres écoles de médecine et de pharmacie créées dans les départements annexés à l'époque napoléonienne ? Toutes ces questions demeurent malheureusement sans réponse !

SUMMARY

The law of the 11th Floreal year X had decided to establish three new schools of medicine; the order of the 20th Prairial year XI had considered to install one of three schools at Mainz and the Statute of 1808 its conversion into an University-Faculty. If two schools were created in Torino and Genova, a temporary school was created in Mainz which was only used until 1810 without knowing why it never obtained its definite statute.

BIBLIOGRAPHIE

1. BEAUCHAMP (A. de). — « Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur », Paris, typogr. Delalain, t. 1, 1880, p. 38.
2. BEAUCHAMP (A. de). — *Op. cit.*, t. 1, p. 29.
3. BEAUCHAMP (A. de). — *Op. cit.*, t. 1, p. 84.
4. BEAUCHAMP (A. de). — *Op. cit.*, t. 1, p. 91-101.
5. BEAUCHAMP (A. de). — *Op. cit.*, t. 1, p. 109.
6. BEAUCHAMP (A. de). — *Op. cit.*, t. 1, p. 198.
7. *Bull. des lois*, 4^e sér., n^o 62, p. 78, 79 et 83.
8. DUVERGIER (J.B.). — « Collection complète des lois, décrets », 2^e éd., Paris, A. Guyot et Scribe, t. 16, 1836, p. 431-433.
9. LIARD (Louis). — « L'enseignement supérieur en France - 1789-1893 », Paris, A. Colin, t. 2, p. 57.
10. BEAUCHAMP (A. de). — *Op. cit.*, t. 1, p. 105-109.
11. DILLEMANN (Georges) et M.E. MICHEL. — « L'Ecole de pharmacie de Turin à l'époque napoléonienne », *Rev. hist. pharm.*, 1983, p. 108-128, et G. DILLEMANN. — « L'Ecole de pharmacie de Gènes à l'époque napoléonienne », *Rev. hist. pharm.*, 1984, à l'impression.
12. MATHY (Dr Helmut). — « Als Mainz Französisch war (1792-1814) », Mayence, 1968, p. 52.
13. A.N. F 17 1586.
14. A.N. F 17 1589.

